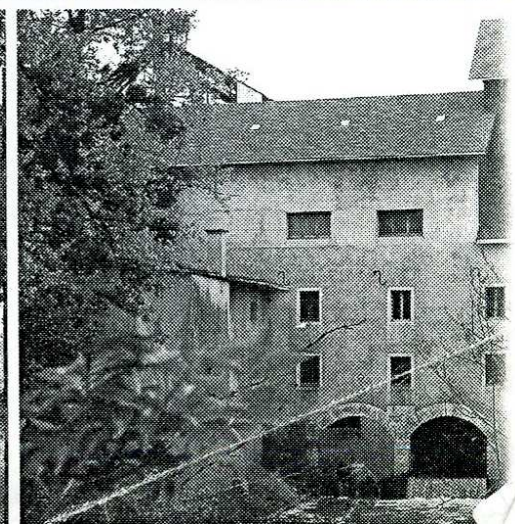
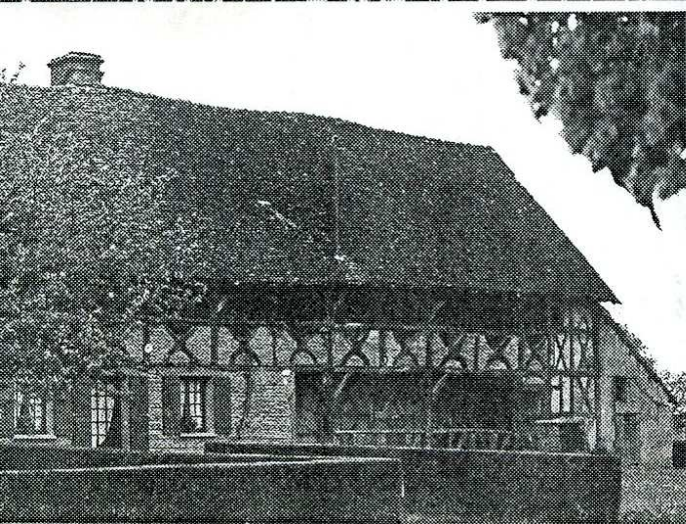
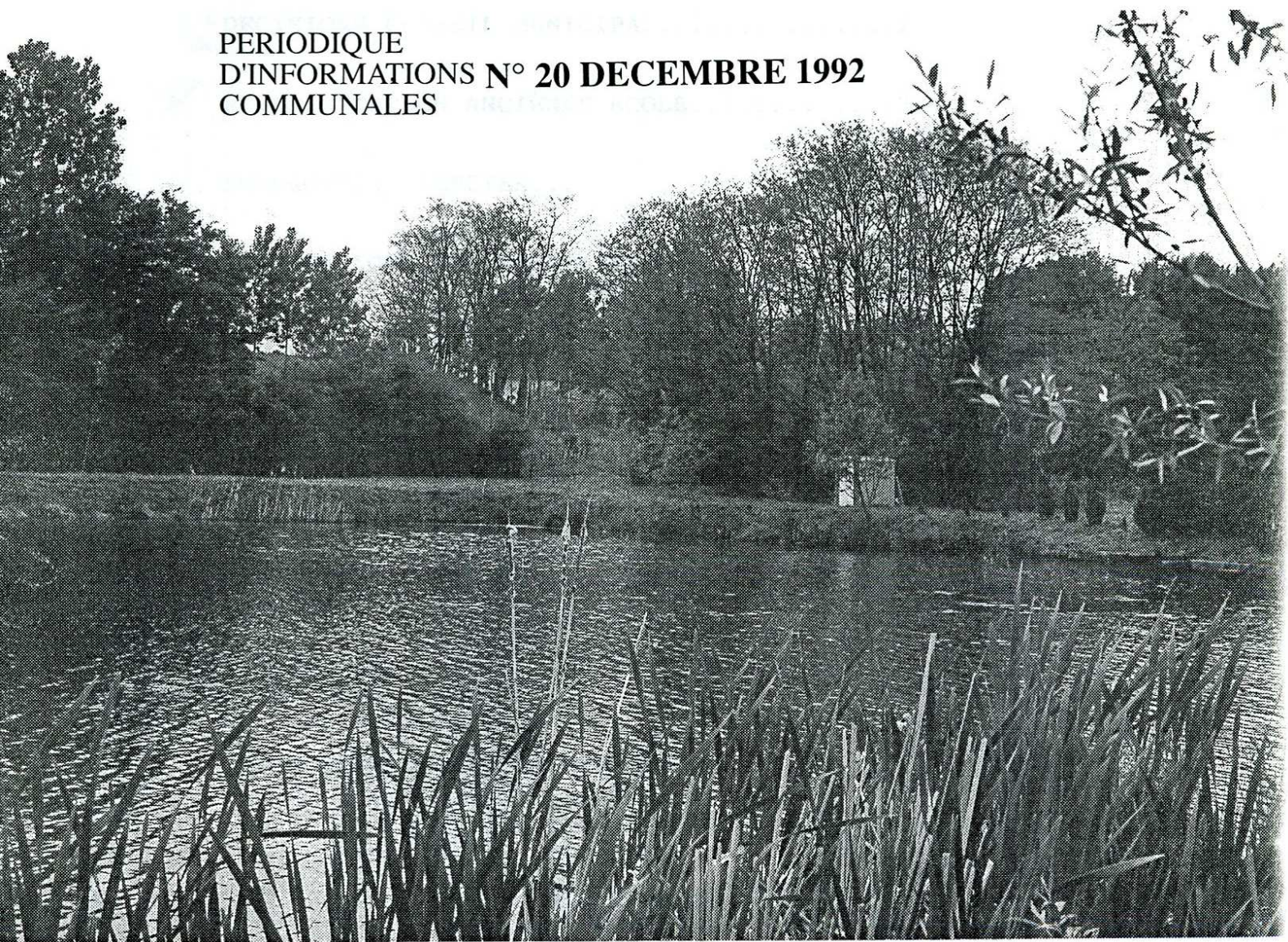


# *gazette* *de Baudrières*

PERIODIQUE  
D'INFORMATIONS N° 20 DECEMBRE 1992  
COMMUNALES



## SOMMAIRE

DECISIONS CONSEIL MUNICIPAL.....	2
REHABILITATION ANCIENNE ECOLE.....	3/4
AMENAGEMENT FONCIER.....	5/6
INFORMATIONS ADMINISTRATIVES :	
* Commission Fleurissement....	7
* O.P.A.H.....	8
* Taxes d'Urbanisme.....	9
* Campagne (Elagage/Divers)....	10
INFORMATIONS DIVERSES :	
* Tennis.....	11
* Football.....	11
* Ski.....	12
* Foyer Rural.....	12
* Club des Palombes.....	13
* Chasse.....	14
ETAT CIVIL.....	15
CALENDRIER MANIFESTATIONS 93.....	16

-Vote du budget primitif, le taux des taxes locales étant maintenu au même niveau que l'année précédente.

-Définit, dans le cadre de l'aménagement foncier, le nouveau réseau de chemins ruraux (Modification, suppression, numérotation et longueur pour chacun d'entre eux, et aussi largeur des voies communales à l'intérieur du périmètre de remembrement).

-Approuve le projet de réhabilitation de l'ancien bâtiment Ecole en 3 logements locatifs.

Après étude de faisabilité et avoir pris connaissance des résultats de simulation financière et de gestion présentés par la Société d'Equipement de SAONE et LOIRE :

a) autorise le Maire à signer une convention de mandat de maître d'ouvrage avec la SEDSL, le maître d'oeuvre étant Monsieur HOUÏEZ, Architecte agréé.

b) suite au marché signé après appel d'offres et autorisation de la DDE de commencer les travaux, demande de subventions PALULOS: Etat - Département - Région - Charte Intercommunale Entre SAONE et GROSNE -

c) autorise le Maire à contracter un emprunt CMRA, au taux de 10.50% et emprunt CDC - amélioration de l'habitat - au taux de 5.80%.

- Approbation du budget supplémentaire pour tenir compte de cet engagement de dépenses non prévues au budget primitif.

- Autorise le Maire à signer, après appel d'offres, le marché voirie 92 et décide de terminer la mise en place de bordures au carrefour du Bourg, d'enduire la petite place en façade de la salle polyvalente et clôturer en panneaux ciment, le jardin PTT.

- Fait exécuter, au titre du FDAEC 92, le renouvellement de la couverture et zinguerie de l'immeuble Mairie/PTT et les peintures murs extérieurs.

- Organise, pour la 2ème année consécutive, un concours fleurissement communal.

- Approuve le devis ONF et demande les subventions correspondantes pour la régénération de 2 parcelles de bois (9HA environ) non prévus dans le programme transformation taillis en futaie, mais indispensable suite aux dégâts causés par la neige en 1990.

- Approuve le devis ONF et demande les subventions correspondantes pour la plantation en peupliers d'une parcelle attribuée à la commune aux CHEVANYS, d'une surface de 3HA.

- Approuve les devis voirie et amélioration des bâtiments communaux pour solliciter la subvention 92 auprès du Conseil Général.

- Décide, après la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, de revoir tous les baux ruraux avec les exploitants concernés, pour les parcelles attribuées à la commune.

- Donne son accord de principe à la Société Française de Production Avicole pour la réduction de surface en location, une convention ayant été signée par cette Société avec l'ONF qui est chargé du reboisement de 4 sites (Emplacements ex-bâtiments).

## REHABILITATION ANCIENNE ECOLE

Dans le dernier numéro de la Gazette, Monsieur le Maire faisait part de son souhait de réhabiliter l'ancienne Ecole de BAUDRIERES conformément à l'étude de faisabilité réalisée par la SEDSL (Société d'Equipement du Département de SAONE et LOIRE).

Depuis quelques semaines, c'est chose faite.

En effet, les administrés de la commune voient se métamorphoser en 3 logements locatifs ce bâtiment érigé en 1869 pour dispenser un enseignement aux jeunes filles.

Cette opération de réhabilitation a été confiée à la SEDSL en tant que maître d'ouvrage délégué. En d'autres termes, elle en assure le management.

Revenons, en quelques mots, au programme de l'opération :

- A partir d'un édifice de forme rectangulaire composé de deux niveaux, combles finalisés par une charpente de caractère et d'une cave voûtée, il en est ressorti un projet comprenant :

- \* en rez de chaussée un appartement de type 4
- \* à l'étage un appartement de type 2 et un autre de type 3.

Ces travaux, menés tambour battant, sont réalisés sous la houlette de Monsieur HOUYEZ, désigné en tant que maître d'oeuvre pour cette réhabilitation, entouré des compétences de Monsieur GATEAUD, Economiste de la construction.

En août 1992, six entreprises ont été attributaires des différents lots après le lancement d'un appel d'offres ouvert dans la presse.

La répartition des travaux s'effectue de la façon suivante :

- Gros-Oeuvre - Démolition - Couverture - Charpente : SOCIETE BRESSANNE DE BATIMENT -
- Menuiseries : Menuiserie HUMBERT -
- Plâtrerie-Peintures : Entreprise CHAUTARD -
- Revêtements de sols : CENTRE DU TAPIS -
- Electricité : Entreprise LABORIER -
- Plomberie-Chauffage : Entreprise OUDOT -

En d'autres termes, 55 m<sup>3</sup> de béton ont été nécessaires pour réaliser les dalles des logements - 750 m<sup>2</sup> de placoplâtre ont été mis en place pour distribuer et agencer les 3 appartements.

Les trois logements sont chauffés par une production gaz. Les murs périphériques ont été isolés, le volume des pièces a été réduit par des faux plafonds afin d'optimiser au mieux les coûts globaux de fonctionnement.

Financièrement, je vous rappelle que cette opération entre dans le cadre de :

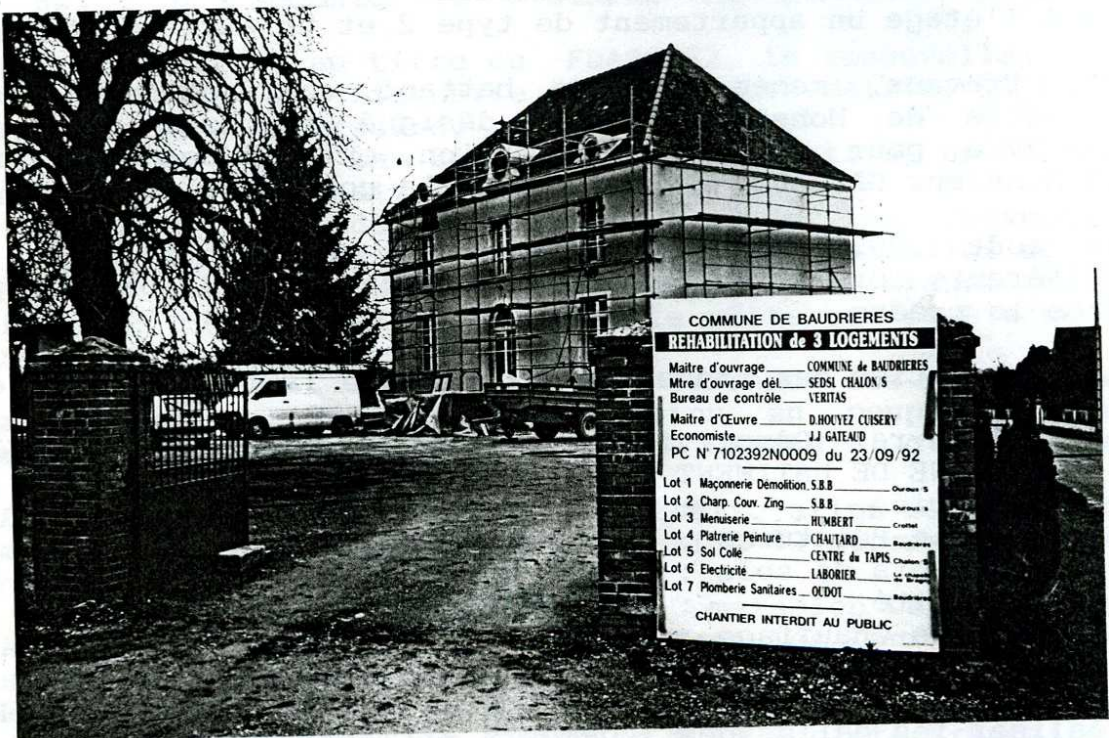
- \* Subvention PALULOS (12%)  
(Prime à l'Amélioration des Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale)
- \* F.D.A.E.C. (4%)
- \* Charte Intercommunale (3%)

ce qui représente 19% de subvention.

Cet ensemble locatif arrivera à terme courant février et il restera la lourde tâche d'attribuer ses logements par le Conseil Municipal où les demandes vont bon train.

En conclusion, un nouveau souffle est donné à ce ténement immobilier à travers cette volonté de conserver le patrimoine existant tout en offrant des logements locatifs.

Mr MARCHISET - S.E.D.S.L.



## AMENAGEMENT FONCIER

Depuis 1987, un article du périodique semestriel d'informations communales (Gazette), fait le point de l'aménagement foncier déclenché par une délibération du Conseil Municipal le 27 avril 1986, à la demande du Syndicat Agricole de BAUDRIERES.

Dans le numéro de juin 92, un extrait du rapport de Monsieur le Commissaire Enquêteur mettait en relief l'importance de cette opération de remembrement portant sur une superficie de plus de 1927ha, avec quelques extensions sur les communes d'ORMES et de SAINT GERMAIN DU PLAIN, la commune de BAUDRIERES étant concernée par 1875ha.

La Commission Communale présidée par Monsieur le Juge ROZE, a examiné le 1er juillet 1992, 68 réclamations déposées sur les parcelles et 20 relatives aux travaux connexes - 56 recevaient une suite favorable - 9 étaient satisfaites partiellement - 20 étaient rejetées - 1 était sans objet et 2 concernaient des soultes.

Les décisions étant prises, après délibération et à l'unanimité, un nouvel affichage des plans mis à jour du 17 août au 17 septembre, était nécessaire pour l'enquête publique en vue de la réunion de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier. 14 réclamations, dont une seule d'exploitant, étaient déposées pour étude par cette commission réunie à MACON le 16 octobre dernier.

Les décisions de cette Commission Départementale, avec plans des parcelles modifiées, seront adressées début janvier aux propriétaires ayant fait une réclamation à ce niveau.

Courant décembre, une vérification sur le terrain a été effectuée par les services du Cadastre, en liaison avec Monsieur NAIN, Géomètre du Cabinet CHEVRIER, chargé du remembrement de la commune.

Le transfert officiel des propriétés par le Service des Hypothèques, aura quelques semaines de retard, compte-tenu du volume des mutations, par rapport à la date annoncée, soit vraisemblablement en avril 93.

La prise en possession officieuse étant pratiquement acquise au 1er mars 1993 (Arrêté d'entrée en possession provisoire, du 21 août 1992, signé par le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt).

Avec un peu de recul, on peut dire que cette vaste opération s'est déroulée dans un climat convenable. Les quelques réactions négatives lors du lancement du remembrement et même lors du classement des terrains, se sont estompées avec l'attribution des parcelles et des compromis inévitables et souhaitables ont pu être trouvés dans pratiquement l'ensemble des cas.

Tous les propriétaires ont pu s'exprimer lors des 5 enquêtes publiques:

- JUN 1988 : enquête publique du périmètre provisoire du remembrement projeté;
- OCTOBRE 1990 : enquête publique sur l'évaluation des propriétés;
- AVRIL 1991 : enquête publique sur l'avant-projet de remembrement;
- JUN 1992 : enquête publique sur projet de remembrement et travaux connexes;
- SEPTEMBRE 1992 : enquête publique de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier.

Le rôle de la Commission Communale a pris fin au 1er juillet 1992.

Une Association Foncière a été créée par arrêté préfectoral n°92244 du 27 mars 1992. elle comprend 14 membres: 6 ont été désignés par le Conseil Municipal - 6 l'ont été par la Chambre d'Agriculture; le Maire et un Représentant de la DDAF étant membres de droit.

Le 12 novembre 1992, le Bureau de l'Association Foncière s'est réuni, au lieu ordinaire de séance, sous la présidence temporaire de Monsieur J.B. NOEL, Délégué du Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt.

Après avoir entendu les explications concernant les diverses fonctions, le bureau a procédé aux élections à bulletins secrets. Ont été élus :

- Président : Mr Gilbert TISSOT
- Vice-Président : Mr Serge BOURLOUX
- Secrétaire : Mr Guy NICOT

Il a été ensuite procédé à une étude sommaire des travaux connexes, dont l'Association Foncière aura la charge.

La surface totale des terrains attribuée à l'Association Foncière pour réaliser fossés d'assainissement et chemins d'exploitation est de 35ha 10a 75ca.

#### A NOTER

La surface des terrains communaux situés dans le périmètre de remembrement était de 92ha, répartis en 183 parcelles cadastrales, après aménagement foncier, elle est de 80ha répartis en 87 parcelles cadastrales dont 44 ont des surfaces inférieures à 10a pour permettre la création de chemins ruraux et l'élargissement d'emprises de voies communales et aménagement de carrefour.

Les premiers travaux de voirie ont été exécutés en septembre et octobre et se poursuivront en priorité sur deux ou trois exercices budgétaires.

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

### COMMISSION FLEURISSEMENT

Mardi 28 Juillet, le Comité de Fleurissement, composé de deux représentants du Syndicat d'Initiative du SIVOM "Entre SAONE et GROSNE" (Mme DELAVOLPE-Mr COMMARET) et de deux élus de notre commune (Mr TISSOT-Mr BOULLY), sillonnait les routes de nos hameaux afin d'effectuer un classement des maisons fleuries.

Appareil photo en main, la tâche s'avérait difficile, une cinquième catégorie étant créée.

### RECAPITULATIF DU TABLEAU :

1/Superbe-2/Très beau-3/Beau-4/Assez beau-5/Quelques Fleurs-

Le voeu formulé par la Municipalité, pour une commune plus fleurie, a été exaucé. Nous avons recensé 111 maisons pouvant participer à ce concours, sur les 330 que compte la commune.

La campagne de fleurissement a été patronnée par les ETS KODAK de CHALON/SAONE, fournissant gratuitement pellicules et développement des diapositives.

La sélection des diapositives pour les catégories 1 et 2 a eu lieu à l'Office du Tourisme Syndicat d'Initiative de SENNECEY le GRAND par les membres du Jury du SIVOM.

Sept maisons fleuries de notre commune ont été retenues pour participer au concours départemental à MACON.

Le classement définitif pour le concours communal est le suivant:

-Catégorie 2 : JANDOT Roger - LIOCHON André - PERRUSSON Yvonne - JEANNIN Noël - PLAT Guy - BROUX Michel - MARCEAU René -

-Catégorie 3 : PLAT Roger - VACHET Arlette - MARGUERITTE Bernard - NIVET Michel - ROLLIN Bernard - FLATOT Simone - CARLOT Léon - BERT Fernand -

Les prix offerts par la commune (Bons d'achat de plantes de 100 F et 50 F) pour les catégories 2 et 3, seront remis en février 1992, lors d'un pot rassemblant à la salle polyvalente les habitants ayant participé au Concours.

Le 21 juillet, Le Jury Intercommunal de la charte avait précédé le Comité de Fleurissement dans notre localité, afin d'effectuer un classement des Mairies et des Communes Fleuries.

Toiture neuve, ravalement de façades, aménagement des abords et pose de vasques aux fenêtres, auront permis à notre Mairie d'avoir un nouveau cachet et un aspect plus accueillant pour ses administrés.

Remercions Monsieur le Maire de cette initiative.

La Commission d'Environnement vous remercie pour l'intérêt et l'effort que vous portez à notre concours des maisons fleuries et vous invite à renouveler cette opération en 1993.



## OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT

### 1) PRESENTATION ET APPROBATION DES RESULTATS DE L'ETUDE DE REALISATION ET DE LA CONVENTION TRIPARTITE - ETAT - ANAH - SIVOM -

Après une présentation de l'étude de réalisation d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat effectuée par la Société d'Equipement du Département de SAONE et LOIRE pour le compte du SIVOM "ENTRE SAONE ET GROSNE", les 13 communes représentées approuvent les objectifs de cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui sont les suivants:  
- 110 logements à réhabiliter sur 3 ans, dont 70 logements locatifs et 40 logements occupés par leurs propriétaires.  
Les financements à réserver sont les suivants :

	! Nbre logements !	Mont.des travaux !	Mont.des Aides
ANAH	! 70	! 10 850 000	! 2 945 000
PAH	! 40	! 2 620 000	! 595 000
TOTAUX	! 110	! 13 470 000	! 3 540 000

La convention tripartite qui sera signée par l'ETAT, l'ANAH et le SIVOM reprend ces objectifs et les enveloppes financières correspondantes.  
Elle prévoit également la mise en place d'une équipe opérationnelle chargée de l'animation suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pendant 3 ans.  
Le coût de la mise en place de cette équipe est subventionné par l'ETAT, la REGION au titre de l'Aide aux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de la Charte Intercommunale, le DEPARTEMENT, et fait l'objet de la deuxième décision adoptée lors de cette réunion.

### 2) MISE EN PLACE D'UNE EQUIPE OPERATIONNELLE

La S.E.D.S.L. sera chargée de la mission d'animation suivi de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat pour les 3 ans. Le coût résiduel à charge des communes pour la mise en place de l'équipe opérationnelle sera de 6F par habitant pour la première année.

Ces deux points étant exposés, les 13 communes décident :

- D'engager la phase animation-suivi de l'OPAH en approuvant les résultats de l'étude de réalisation et le projet de convention tripartite entre l'ETAT - l'ANAH et le SIVOM.
- De confier à la Société d'Equipement du Département de SAONE et LOIRE une mission d'animation-suivi de l'OPAH d'une durée de 3 ans.
- De prévoir à leurs budgets une cotisation de 6F par habitant pour la première année d'animation-suivi de l'OPAH.

Les chargés d'étude de la S.E.D.S.L sont à votre disposition gratuitement pour examiner votre patrimoine et étudier avec vous les éléments nécessaires à votre prise de décision (formalisation de votre projet, calcul de subvention, plan de financement, puis montage des dossiers d'aides, suivi administratif et financier des dossiers...etc).

Pour tout renseignement, adressez-vous à: Anne-Marie DUCROTVERDUN - S.E.D.S.L. 108, Avenue Boucicaut - BP 44 - 71103 CHALON SUR SAONE - TEL.: 85/41/66/77 -

## LES TAXES D'URBANISME

Vous construisez :

Vous allez devoir acquitter 3 taxes :

### 1 - TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT (T.L.E.)

Instituée facultativement par les communes,

Destinée à financer les équipements publics communaux.

Son taux peut varier de 1 à 5% - Pas de taxe d'équipement à BAUDRIERES -

### 2 - TAXE DEPARTEMENTALE POUR LE CONSEIL EN ARCHITECTURE - URBANISME ET ENVIRONNEMENT (T.D.C.A.U.E.)

Finance le C.A.U.E. qui est à votre disposition pour vous conseiller sur l'aspect de votre construction.

(2 Rue Jules Chagot-71300 MONTCEAU LES MINES-TEL:85/58/34/12)

Son taux en SAONE et LOIRE est de 0.15%.

### 3 - TAXE DEPARTEMENTALE POUR LES ESPACES NATURELS ET SENSIBLES (T.D.E.N.S.)

Permet la mise en oeuvre de la politique départementale de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels et sensibles.

Son taux en SAONE et LOIRE est de 1.50%.

## LE CALCUL DES TAXES

**TAXE = SURFACE HORS D'OEUVRE NETTE (S.H.O.N.) X VALEUR FORFAITAIRE AU M2 X TAUX**

1) Surface hors d'oeuvre nette : Totalité de la surface de plancher (calculée à partir du nu extérieur des murs de façade) de laquelle sont déduites les surfaces suivantes :

-combles non aménageables, surfaces dont la hauteur est inférieure à 1.80m, certains locaux techniques, garages, balcons, loggias, surfaces non closes en rez-de-chaussée, forfait de 5% (Habitation uniquement)

2) Valeur forfaitaire : Les constructions sont réparties en 9 catégories selon la nature, l'affectation, les caractéristiques, le mode de financement.

A chaque catégorie, correspond une valeur réactualisable chaque année au 1er juillet.

EXEMPLES :

1) Vous construisez 100m<sup>2</sup> de S.H.O.N., vous bénéficiez d'un prêt aidé à l'accession à la propriété, dans votre commune, le taux de T.L.E. est fixé à 1%.

- T.L.E. 100X1120X1% = 1120F

- T.D.C.A.U.E. 100X1120X0.15%= 168F

- T.D.E.N.S. 100X1120X1.50%= 1680F

1120 : Valeur au 1er juillet 1992 pour la catégorie 4 comprenant notamment les locaux d'habitation bénéficiant d'un prêt aidé en accession à la propriété.

2) Vous construisez 100m<sup>2</sup> de S.H.O.N. pour une résidence secondaire dans la même commune

-T.L.E. 100X3060X1% = 3060F

-T.D.C.A.U.E. 100X3060X0.15%= 459F

-T.D.E.N.S. 100X3060X1.50%= 4590F

3060 : Valeur au 1er juillet 1992 pour la catégorie 8 correspondant aux locaux à usage d'habitation secondaire.

## QUAND DEVEZ VOUS PAYER ?

T.L.E.: Payable en deux parts égales : 1er versement 18 mois après l'obtention du permis de construire, 2ème versement 36 mois après l'obtention du permis de construire.

T.D.E.N.S.: Payable en deux parts égales : 1er versement 18 mois après l'obtention du permis de construire, 2ème versement 36 mois après l'obtention du permis de construire.

T.D.C.A.U.E.: Payable en un seul versement 18 mois après l'obtention du permis de construire.

## CAMPAGNE D'ELAGAGE

FRANCE TELECOM a adressé au Maire la lettre suivante :

J'ai l'honneur de solliciter votre concours auprès de vos administrés en ce qui concerne l'élagage des plantations débordant sur le domaine public.

En effet, comme vous le savez, les contacts entre les branches des plantations et les câbles téléphoniques sont une source de difficultés pour le fonctionnement des installations de FRANCE TELECOM perturbant ainsi le service rendu aux abonnés.

Les termes de l'article L65.1 du Code des PTT créent une obligation d'élagage à l'encontre des riverains concernés et permettent à FRANCE TELECOM d'exercer d'office les opérations d'élagage aux frais des propriétaires fermiers ou représentants qui ne se soumettraient pas de leur plein gré à cette obligation.

Aussi, je vous serais très obligé de la publicité que vous pourrez faire à ce sujet et d'avance je vous en remercie.

En outre, le Maire rappelle les termes de l'arrêté municipal relatif à l'élagage des haies et arbres sur les voies communales et chemins ruraux.

Les élagages, quelle que soit la nature des voies, doivent être effectués avant le 15 mars de chaque année et renouvelés aussi souvent qu'il sera nécessaire:

-Haies élaguées aux embranchements des voies communales entre elles ou avec d'autres voies publiques, la hauteur des haies ne doit pas dépasser 1 mètre, sur une longueur de 35 mètres, de part et d'autre du centre des embranchements.

Le Maire, en vue d'assurer la sécurité de la circulation et de mettre fin aux empiétements du domaine public, fera procéder d'office par une entreprise, quinze jours après un avertissement non suivi d'effet, aux élagages indispensables aux frais des fermiers ou propriétaires.

Les alignements de clôtures le long de la voirie communale sont facilités par les bornes de l'aménagement foncier. Pour les parcelles latérales aux voies existantes et attribuées à la commune pour modifier l'emprise de ces dernières, les propriétaires riverains sont également invités à clôturer, en particulier les prés, pour le 15 mars, la commune ayant à planifier les travaux de débroussaillage et terrassement indispensables pour améliorer la circulation.

-----

## COMMUNIQUE

Monsieur Bruno DELEUZE a remis au Maire sa démission de Conseiller Municipal.

Ce dernier l'a accepté et en a informé Monsieur LE PREFET de SAONE et LOIRE.

## INFORMATIONS DIVERSES

### TENNIS:

Cette saison, en championnat par équipe, nous nous sommes retrouvés en 4ème division, au gré de la réorganisation de l'ensemble de ces divisions. Cela devait nous être fatal; en effet, après avoir subi cinq défaites, nous nous retrouverons à nouveau en 5ème division. Malgré cette année difficile, nous envisageons d'engager deux équipes masculines ainsi qu'une féminine pour le championnat départemental 93. Ce sera possible grâce à la progression des jeunes comme: Benjamin REGNIER - Fabrice CLERC - Guillaume PERRUSSON ... et la venue au Club de joueurs de GIGNY qui ne pouvaient pratiquer la compétition dans leur Club par manque d'effectifs.

Jean SIMOND.

---

### FOOTBALL:

Comme nous vous l'annonçons dans la gazette de juin, BAUDRIERES renoue avec le football. Quatre rencontres ont pu se dérouler avec un plateau débutants, réunissant quatre équipes (VARENNES - SASSENAY - LESSARD - ST GERMAIN-BAUDRIERES), ainsi que des rencontres de poussins (équipes à 7), voyant même nos locaux signer deux belles victoires : 6 à 2 face à MERVANS et 5 à 1 contre LESSARD.

Signalons également que ces mêmes poussins sont toujours qualifiés en Challenge La Gardière ayant battu successivement BANTANGES par 5 à 3 et SAINT USUGE par 6 à 1.

Ces équipes de jeunes sont fort représentatives de la commune, car 7 joueurs sur 12 en poussins et 5 joueurs en débutants, sont de BAUDRIERES.

Leur responsable, Mr Jacky MOLLARD, remercie le Café MASSON, ainsi que Mr Guy CHAUTARD qui leur ont offert les maillots, quelques Commerçants de ST GERMAIN ont offert des ballons, mais il en faudrait encore...

Après la trêve hivernale, nos jeunes retrouveront la pelouse de BAUDRIERES pour la suite du championnat et pour un tournoi sur invitation.

Alors, si vous passez par le Bourg un de ces samedis après-midi, n'hésitez pas à venir encourager ces champions en herbe!

Jean SIMOND.

---

### SKI:

La réunion de bureau et la réunion générale ont permis de faire le bilan des saisons écoulées. Bien que nos finances soient correctes, l'optimisme n'était pas au rendez-vous et une remise en question s'impose. En effet, les motivations et les objectifs sur lesquels le Club a été créé ne sont plus remplis. Le Club avait pour but à l'origine d'apporter sa modeste pierre à l'animation de la Commune et des Communes environnantes en faisant connaître et partager les joies du ski dans une ambiance ouverte et sympathique. Cet objectif a été rempli pendant les premières saisons, mais au fil des années, une certaine dérive a été constatée, le Club étant souvent considéré comme une agence de voyage bon marché.

Un club est un regroupement de personnes qui se constitue pour partager des mêmes activités et un même engagement dans un esprit de camaraderie et de bonne humeur. Une certaine bonne volonté au Loto ou la participation dans les sorties a fait défaut. D'autre part, une grande partie du bureau est composé des mêmes personnes depuis douze ans (qui ont vieilli d'autant) sans que se profile une relève.

Toutes ces réflexions nous ont conduit à programmer une saison 92/93 avec un calendrier réduit : suppression du Loto et trois sorties seulement. La sortie pédestre de fin août pourrait être reprogrammée s'il nous reste des fonds, à moins que l'argent restant soit conservé pour redémarrer une nouvelle saison. En effet, certains adhérents ou membres du bureau présents à la réunion générale, et dont je fais partie, ont regretté cette évolution. Si des bonnes volontés disposées à prendre des responsabilités se manifestaient, nous passerions la main tout en les aidant au maximum s'ils le désirent. La fin du Club ne nous fait pas plaisir, et nous sommes prêts à encourager et à aider concrètement, sans idée préconçue, toutes les initiatives. Les trois sorties programmées cette saison peuvent être le moment idéal pour en débattre.

Venez nombreux et n'hésitez pas à faire part de vos projets.

En vous assurant de toute mon amitié, je vous souhaite une bonne saison et vous dit à bientôt.

Christiane VENDROUX.

-----

#### FOYER RURAL:

La Société date de Novembre 1980. Il y a donc 12 ans que Robert DUPASQUIER en était le Président. Au début de l'assemblée générale qui s'est déroulée le 13 novembre dernier, il a exprimé le désir de transmettre ses fonctions, non sans un pincement au coeur, pour raison de santé. Il a été nommé Président d'Honneur.

Michel BADOT le remplace à la présidence et Josiane DUMONT remplace Jeannette BOUDRON à la vice-présidence.

Le bureau a été contraint de supprimer certaines manifestations, vu le manque d'intérêt que celles-ci suscitaient. Quant à celles qui ont été reconduites et instaurées cette année, vous en trouverez les dates à la page du calendrier des activités de 1993.

Louis CRETIN est maintenant le responsable de la tente que nous louons aux Sociétés et aux Particuliers. N'hésitez pas à le contacter au 85/47/32/31 pour de plus amples renseignements.

Les personnes, jeunes et moins jeunes, qui auraient des suggestions à faire, qui aimeraient voir se concrétiser certaines activités, sont invitées à en faire part aux membres du bureau.

Venez nous rejoindre, vous serez les bienvenus !

Marie Chantal GROS.

**Nouveau bureau:**

Président d'honneur:	Robert DUPASQUIER
Président	: Michel BADOT
Vice-Présidente	: Josiane DUMONT
Trésorière	: Marie Jeanne CINQUIN
Trésorier-Adjoint	: René GROS
Secrétaire	: Marie Chantal GROS
Secrétaire-Adjoint	: Rémi BADET
Commissaire aux Comptes:	Fernand BERT et Claude MORET.

## LA VIE DU CLUB DES PALOMBES

C'est à l'automne de l'année 1980 que deux retraités : Mrs René GROS et Julien REBILLARD eurent l'idée de la création. Ils contactèrent Mme TRIONKA, Assistante Sociale du Secteur, qui les orienta vers la M.S.A. qui délégua Mme BERET, Responsable des Clubs Ruraux dans cet organisme, pour information et orientation.

Après avoir contacté Mr le Maire: René LOMBARD, qui accepta de présider cette réunion, tous les retraités étaient alors invités le 14 novembre 1980, ce fut donc là que naquit le "Club des Palombes".

Au départ, la M.S.A. accorda une dotation de mille francs, ce qui permit l'équipement de la salle.

Après échange de discussions, le Conseil d'Administration était mis en place, il se compose de Mmes ILTIS - DUPASQUIER - PERNATON - BLANCHARD - GROS - BOUDRON - BROUX - BERT - Mrs GUYONNET - GROS - REBILLARD - ANTOINET - BROUX - CONTAMINARD -

Le Bureau était donc formé, il se compose ainsi:

- Président : Julien REBILLARD
- Vice-Président : René GROS
- Secrétaire : Jeanne BOUDRON
- Secrétaire-Adjointe: Irma GROS
- Trésorier : Armand BROUX
- Trésorière-Adjointe: Denise ILTIS
- Membres : Ernest ANTOINET - Marthe BERT - Marie BLANCHARD - Denise BROUX - Charles CONTAMINARD - Francis GUYONNET et Henriette PERNATON -

L'Association compte au départ 79 adhérents en 1980/1981 - 76 en 82 - 78 en 83 - 75 en 84 - 72 en 85 - 61 en 86 - 68 en 87 - 63 en 88 - 63 en 89 - 66 en 90 - 65 en 91 - 73 en 92 - C'est en 1986 que fut élu Mr René GROS comme Président à la suite de la disparition brutale de Mr Julien REBILLARD, présidence qu'il conduisit parfaitement pendant 6 ans.

Il avait sans doute germé d'une graine d'où fleurissent les Présidents, car c'est dans les années 50 qu'il était élu président du Syndicat Agricole et du G.V.A.; au début des années 60, il créa le Groupement de Défense Sanitaire et il fut élu Président; Créateur de la CUMA d'où il fut le Vice-Président ; tâches qu'il assuma jusqu'à la retraite en 1975, un peu plus tard, il fut élu Président de la Caisse de Crédit Agricole de SAINT GERMAIN du PLAIN.

Après toutes ces fonctions successives, il est difficile de trouver un successeur qui puisse remplir cette tâche sans avoir recours à ses conseils.

Le Club le désigne comme Président d'honneur, le remercie très sincèrement de l'oeuvre qu'il a accomplie et lui souhaite une longue retraite avec en plus une bonne santé.

Après le renouvellement du bureau , la composition est la suivante :

- Président d'honneur : René GROS
- Président : Fernand BERT
- Vice-Président : René BUCHAILLARD
- Trésorière : Marie Jeanne CINQUIN
- Trésorière-Adjointe : Jeanne BOUDRON
- Secrétaire : Arlette LIMONIER
- Secrétaire-Adjointe : Yvonne TISSOT
- Commissaires aux Comptes : Elie LAUGA - Gaston LIMONIER -
- Membres : Hélène BROUX - André CHAPELLE - Daniel GROS - Odette GROS - Lucien POTHIEUX - Armande REMANDET - Marcel TERRIER -

Le Club, par cette occasion, invite les nouveaux retraités à venir grossir les rangs. Vous ne serez pas déçus, vous verrez que l'on ne s'ennuie pas avec nos jeux, des sorties et spectacles sélectionnés dans le but qu'ils soient accessibles au plus grand nombre.

Deux repas par an sont agrémentés par de jolies chansons du bon vieux temps et de petites histoires drôles.

Nous vous attendons nombreux le 14 janvier pour déguster la galette des rois et échanger nos voeux.

Fernand BERT.

---

#### AMICALE CHASSE DE BAUDRIERES

L'Amicale Chasse de BAUDRIERES se compose d'une cinquantaine de chasseurs parmi lesquels 25 environ se retrouvent régulièrement pour effectuer les battues nuisibles, chevreuils et maintenant sangliers.

La Société effectue également quelques travaux d'entretien dans les forêts communales et privées, lagons et chemins forestiers ainsi que la surveillance des sous-bois, souvent prétexte à décharges sauvages qui nuisent à la qualité de l'environnement.

Les dates à retenir:

- Samedi 23 janvier 93 à midi, salle polyvalente : Repas chevreuils -
- Samedi 26 juin : Chevreuils à la broche, Stade du CRAZOT-
- Dimanche 8 août : Réunion Générale -

Les habitants de la commune ainsi que les chasseurs et leurs invités seront les bienvenus à ces manifestations.

Georges VIALLET.

---

#### RELAIS LECTURE DE BAUDRIERES

Nous rappelons les heures d'ouverture :

- Mercredis : 9 H 30 à 11 H 30 -
- Samedis : 14 H à 16 H -

## ETAT CIVIL 1992

**NAISSANCES:**

MAIRE	Yohan	9 JANVIER
BADOT	Alexia	17 FEVRIER
BADOT	Amandine	24 FEVRIER
MONIN	Loïc	30 MARS
SCHIED	Charlène	20 NOVEMBRE

**MARIAGES:**

LEFRANC	Stéphane	
PLAT	Valérie	4 JUILLET
POTHIEUX	Jean Luc	
JACQUET	Béatrice	4 JUILLET

**DECES:**

GAUDILLERE	Claude	5 JANVIER
DIJOUX	Jean Marie	14 JANVIER
PERRUSSON	Paul	24 MARS
VENDROUX	Albert	29 MARS
MARCEAU	Julien	10 AVRIL
CLERC	Roger	26 AVRIL
MOYNE	Paul	9 MAI
LOMBARD	René	18 JUILLET
LACHAUD	André	2 AOUT
BOUDRON	Adrien	30 AOUT
AUGIER	Alexandre	14 NOVEMBRE
BUATOIS	Antoine	20 NOVEMBRE
COLAS	Gilbert	29 NOVEMBRE
MORAND née MOREY	Mathilde	15 DECEMBRE

**NOUVEAUX HABITANTS:**

Mr et Mme LEOUSSOFF LARDY - Le Bourg  
Mme LECLAIRE Valérie - Roussenne  
Mlle CINQUIN Marie Jeanne - Le Bourg  
Mr VENDROUX - Mlle THEVENIAUX-Roussenne  
Mr BOURLOUX - Mme JANDOT -Rte ST VINCENT  
Mr et Mme BIYICK RICHARD -Rte ST VINCENT  
Mr DUBETIER-Mme GRAS Marie Claire-Le Bourg  
Mr et Mme POTHIEUX JACQUET-Rte ST VINCENT  
Mr et Mme JOLY FRANCHET -Les Mauprès



## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 93

10 JANVIER	Concours Tarot Foyer Rural
16 JANVIER	Repas CATM-ACPG
23 JANVIER	Repas Amicale Chasse
6 FEVRIER	Choucroute Club des Palombes
27 FEVRIER	Repas et bal des conscrits
6 MARS	Bal Costumé Majorettes
7 MARS	Loto Club des Palombes
27 MARS	Théâtre Tennis Club
5 JUIN	Concours Pétanque Foyer Rural
13 JUIN	Festival Majorettes
3 JUILLET	Méchoui Foyer Rural
3 AOÛT	Collecte de Sang
11/12 SEPTEMBRE	Fête Patronale
16 SEPTEMBRE	Repas Club des Palombes
7 NOVEMBRE	Matinée d'automne Foyer Rural
27 NOVEMBRE	Concours Cartes CATM
5 DECEMBRE	Loto du Ski Club
28 DECEMBRE	Collecte de Sang

DERNIERE MINUTE - IMPORTANT -

-----

Le Président du Syndicat Intercommunal de Collecte et d'Elimination des Déchets de BRESSE-NORD informe le Maire qu'à la suite du changement de fréquence de collecte pour certaines Communes, la collecte sur la Commune de BAUDRIERES s'effectuera les mercredis à compter du 1er Janvier 1993.

Il est rappelé que les ordures ménagères doivent être sorties la veille de la collecte.

1

9

9

3



*Le Maire et tous vos élus,  
vous présentent  
leurs meilleurs vœux.*